



# MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48  
Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr  
www.lafrancaise.fr

## DECISION

2026-20

Objet : Baux saisonnier gîtes Sarl O Park

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipale du 31 mars 2026 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la demande la gérante du snack et de l'aquapark pour l'accueil des saisonniers et d'elle-même durant la saison estivale 2026 ;

## DECIDE

- D'établir 3 contrats de bail saisonnier avec la SARL O'Park représentée par Madame DUARTE Gaëlle :
  - pour les gîtes « 6 et 9 » du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2026 pour un montant mensuel de 450€/ HC ;
  - pour le gîte « 3 » du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2026 pour un montant mensuel de 450€/HC ;
- De fixer les charges à un montant de 50€/mois pour l'électricité et 20€/mois pour l'eau. La caution est fixée à 225€ (15 jours de loyer) ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ce 3 contrats et autres documents correspondants si besoin.

Fait à Lafrançaise,  
Le 18 mai 2026.

  
Le Maire,  
  
Thierry DELBREIL

Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

  
Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE

